



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUILLET 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	18	24

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 3 juillet 2023

Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

Absents excusés : Marilyn MASSONI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Jean-Pierre VALDRIGHI (a donné procuration à Claudia TORRE) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Patrick EIDEL-GIUDICELLI) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Patrick GIGON) - Paul POLI (a donné procuration à Frédéric RAO) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO).

Absents : Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°53-11-07-23

Objet : Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet.

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

CONSIDÉRANT les besoins de la Collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'agent administratif polyvalent au service des archives d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, qui sera pourvu par un fonctionnaire stagiaire ou titulaire relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial à Adjoint Administratif Principal 2ème classe, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20230713-53-11-07-23-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016, fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'ACCÉDER à la proposition de monsieur le Maire.

DE CRÉER un emploi permanent d'agent administratif polyvalent au service des archives, relevant des grades d'Adjoint Administratif Territorial à Adjoint Administratif Principal 2ème classe, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures.

DE POURVOIR l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale dispositions afférentes à la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération précités.

DE COMPLÉTER en ce sens, le tableau des emplois de la Collectivité.


D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la collectivité, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20230713-53-11-07-23-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023